



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

**Destinataires :**

- Mesdames et Messieurs les membres de la C.A.P.



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
Catégorie A**

**Procès-verbal de la séance du 27 juin 2017**

**REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS**

Titulaires		Suppléants	
- M. BERNARD Jean-Jacques, <i>Président du Centre de Gestion</i>	<input type="checkbox"/>	- Mme SIMON-GLORY Evelyne, <i>Maire de Plesder</i>	<input type="checkbox" value="P"/>
- M. MARECHAL Joseph, <i>Adjoint au Maire de Le Pertre</i>	<input type="checkbox" value="P"/>	- Mme DAUCE Marie-Hélène <i>Maire de Romillé</i>	<input type="checkbox"/>
- Mme PETARD-VOISIN Chantal, <i>Adjointe au Maire de Le Rheu</i>	<input type="checkbox" value="P"/>	- M. GORRE Gérard <i>Adjoint au Maire de Le Crouais</i>	<input type="checkbox"/>
- M. RENOUE Bernard, <i>Maire de Domagné</i>	<input type="checkbox" value="P"/>	- M. LE COZ Louis, <i>Adjoint au Maire de Redon</i>	<input type="checkbox"/>
- M. LEFEUVRE Michel, <i>Vice-Président de St Malo Agglomération</i>	<input type="checkbox" value="P"/>	- M. LE BLOND Grégoire <i>Maire de Chantepie</i>	<input type="checkbox"/>
- M. CARIO Jean <i>Conseiller municipal de Pipriac</i>	<input type="checkbox"/>	- M. HARDY Jean-Pierre, <i>Vice-Président de Fougères Agglomération</i>	<input type="checkbox"/>
- Mme BOUCHER Marie-Claire, <i>Maire de St Georges de Reintembault</i>	<input type="checkbox"/>	- Mme LE MEN Brigitte, <i>Maire de Montgermont</i>	<input type="checkbox"/>

**REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

Titulaires		Suppléants	
- M. EVEILLARD Daniel (C.F.D.T.), <i>Directeur - Rennes Métropole</i>	<input type="checkbox"/>	- M. MAILLARD Jean-Luc (C.F.D.T.), <i>Conservateur en Chef du Pat. - Rennes Métropole</i>	<input type="checkbox" value="P"/>
- M. JOLY Gérard (S.N.D.G.C.T.), <i>Directeur - Bruz</i>	<input type="checkbox"/>	- M. LEMOINE Marc (S.N.D.G.C.T.), <i>DGS - CdC Bretagne Romantique</i>	<input type="checkbox" value="P"/>
- Mme CLARET Corinne (C.F.D.T.), <i>Attaché Ppal - Rennes Métropole</i>	<input type="checkbox" value="P"/>	- M. CABON Paul (C.F.D.T.), <i>Prof. Ens. Art. - EESAB - Rennes</i>	<input type="checkbox"/>
- Mme JOUANNEAU Laurence (C.F.D.T.), <i>Attaché - CIAS Ouest de Rennes - Mordelles</i>	<input type="checkbox"/>	- Mme BATAILLE Christine (C.F.D.T.), <i>Attaché Ppal - Guipry-Messac</i>	<input type="checkbox" value="P"/>
- Mme PLEMERT Françoise (S.N.D.G.C.T.), <i>Attaché Ppal - Vallons Hte Bret. Communauté</i>	<input type="checkbox"/>	- Mme LE GOFF Dominique (S.N.D.G.C.T.), <i>Attaché - CDG35</i>	<input type="checkbox" value="P"/>
- Mme MOREL Claudine (C.F.T.C.), <i>Attaché - Fougères Agglomération</i>	<input type="checkbox"/>	- M. VILSALMON Maxime (C.F.T.C.), <i>Attaché - Maen Roch</i>	<input type="checkbox"/>
- Mme CORMIER Françoise (C.G.T.), <i>Attaché de Cons. - Rennes Métropole</i>	<input type="checkbox" value="P"/>	- M. CHAVROCHE Philippe (C.G.T.), <i>Ingénieur Ppal - Rennes Métropole</i>	<input type="checkbox" value="P"/>

**ADMINISTRATION DU CDG**

- M. PAVIOT Jean-Michel	<input type="checkbox" value="P"/>	- Mme DESGROUAS Karine	<input type="checkbox" value="P"/>
- Mme GAUBERT Séverine	<input type="checkbox" value="P"/>	- Mme COTTON Claire	<input type="checkbox" value="P"/>

La Présidente de la séance de la Commission Administrative Paritaire, Mme SIMON-GLORY, ouvre celle-ci à 9 h 00

Elle procède à l'appel des membres et constate que le quorum requis est atteint.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est reportée au 16 octobre 2017.

Il est ensuite procédé à la désignation d'une secrétaire et d'un secrétaire adjoint de séance :

**Secrétaire - collège des élus : Mme PETARD-VOISIN - Adjointe au Maire Le Rheu**

**Secrétaire Adjoint - collège du personnel : M. CHAVROCHE (CGT) - Rennes Métropole**

La Présidente propose alors d'étudier les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La Présidente rappelle aux membres leur obligation de confidentialité en ce qui concerne le présent document ainsi que les tableaux de propositions d'avancements d'échelon et de grade.

### ➤ Rubrique 10 - Avancement d'échelon 2016

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour les avancements d'échelon à la durée minimum.

### ➤ Rubrique 10 - Avancement de grade 2017

- 14 avis favorables sont émis, à l'unanimité des membres votants, pour l'avancement de grade.
- 1 avis défavorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour l'avancement de grade.

### ➤ Rubrique 12 - Promotion interne 2017

Définition : - La promotion interne constitue un mode dérogatoire d'accès au cadre d'emplois supérieur ; le mode normal étant le concours.

- En conséquence, la promotion interne intervient pour un nombre très limité de postes calculé en fonction du nombre de recrutements intervenus dans le cadre d'emplois au cours de l'année précédente ou des années précédentes (promotion interne normale).

- A titre dérogatoire, lorsque le nombre de recrutements exigé par chaque statut particulier n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 4 ans un fonctionnaire territorial remplissant les conditions, peut bénéficier de la promotion interne si au moins 1 recrutement est intervenu pendant la même période (article 30 du décret n°2013-593 du 05.07.2013) (promotion interne dérogatoire).

Procédure : - Chaque année, début septembre, les collectivités reçoivent une note d'information rappelant les conditions individuelles pour pouvoir prétendre à la promotion interne ainsi que l'estimatif (établi en milieu d'année) du nombre de postes ouverts pour l'année considérée.

- La collectivité doit retirer des dossiers, les remplir avec soin et les retourner au Centre de Gestion ; pour la promotion interne 2017, la date limite avait été fixée au 6 mai 2017 - cachet de la poste faisant foi.

- Les dossiers reçus dans ces conditions sont soumis à la Commission Administrative Paritaire compétente pour avis.

- Le Président du Centre de Gestion inscrit sur la liste d'aptitude les agents ainsi sélectionnés. Cette inscription est valable deux premières années et renouvelable les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année (article 44 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984).

Critères et regroupements thématiques par objectif :

A - Informations relatives à l'identité de l'agent et de la collectivité

- Nom de la collectivité
- Nombre d'habitants / de lits (EHPAD) / logements (OPH)
- Nom - Prénom de l'agent
- Date de naissance de l'agent (à titre informatif)

B - Déroulement de carrière

- Cadres d'emplois antérieurs, et pour le dernier cadre d'emplois, les différents avancements de grade
- Modalités d'accès à ces cadres d'emplois (concours, promotion interne, examen professionnel, intégration...)
- Nombre d'échelons et de grades restants pour être bloqué en grade et en échelon et ainsi empêcher un déroulement de carrière au sein du présent cadre d'emplois

C - Expérience professionnelle et formation

- Diplômes
- Reconnaissance de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis et de l'expérience professionnelle
- Formation de professionnalisation et de perfectionnement au cours des 5 dernières années : indication de fourchettes (*inférieur à 5 jours ; entre 5 et 15 jours ; supérieur à 15 jours*) : recevabilité des dossiers sous réserve d'un minimum de 2 jours
- Préparation aux concours ou examens professionnels
- Tentatives de concours (admissible ou non)

D - Missions actuelles

- Nature et étendue des fonctions : secteur d'activité, missions principales du poste (nombre limitatif de mots)
- Encadrement par l'agent, nombre d'agents encadrés et / ou responsabilité particulière
- Encadrement de l'agent

E - Missions nouvelles en cas de nomination par voie de promotion interne

- Nature et étendue des fonctions
- Encadrement par l'agent et nombre d'agents encadrés et / ou responsabilité particulière
- Encadrement de l'agent

F - Proposition de la collectivité

- Rang de proposition de la collectivité lorsqu'elle présente plusieurs dossiers (à titre informatif)
- Courrier de la collectivité : oui / non
- Perspective de nomination (au sein de la collectivité) : oui / non

G - Motivation de l'agent (à titre informatif)

- Courrier facultatif attestant de la motivation de l'agent
- Mobilité éventuelle en fonction des possibilités de nomination de la collectivité

**RÉSULTATS DE LA PROMOTION INTERNE 2017**

**Promotion Interne au grade d'ATTACHE B vers A**

- Quota : 1 Promotion Interne pour 3 recrutements
- Nombre de recrutements pris en compte : **31**
- Nombre de postes ouverts au titre de la Promotion Interne 2017 : **31**
- Nombre de dossiers présentés dans les délais : **29 (dont 5 ne remplissant pas les conditions)**
- Après étude, et au vu des critères indiqués ci-dessus, sont retenus les dossiers suivants :

BECOT Morgane	RENNES - Eau Du Bassin Rennais
BODIN Régine	RENNES METROPOLE
BOUROUT Magali	CHAPELLE AUX FILTZMEENS (La) - CdC Bretagne Romantique
DEFLANDRE Murielle	RENNES METROPOLE
LAMBERT Annie	PLERGUER
LE DILLAU Kristelle	CANCALE - Saint Malo Agglomération
LE GALL Gwénaëlle	MAEN ROCH - Couesnon Marches de Bretagne Communauté
LE SENECHAL Virginie	RENNES METROPOLE
LOYZANCE PERRIER Valérie	MAEN ROCH - Couesnon Marches de Bretagne Communauté
MILLE Benjamin	GUERCHE DE BRETAGNE (La)
RUBAUD Franck	BAIN DE BRETAGNE - Bretagne Porte de Loire Communauté

### Promotion Interne au grade de CONSEILLER DES APS

- Quota : 1 Promotion Interne pour 3 recrutements
- Nombre de recrutements pris en compte : 0
- Nombre de postes ouverts au titre de la Promotion Interne 2017 : 0
- Nombre de dossiers présentés dans les délais : 1
- Absence de poste, aucun dossier n'a été retenu

### ➤ Rubrique 14 - Mise(s) à disposition

#### Dossiers 14-01 et 14-02

- 2 avis favorables sont émis, à l'unanimité des membres votants, au renouvellement de mise à disposition totale ou partielle concernant les cadres d'emplois suivants :
  - Attachés (1)
  - Ingénieurs (1)

### ➤ Rubrique 15 - Disponibilité(s)

#### Disponibilité(s) de courte durée / congé sans traitement

#### Dossier 15-03

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour l'octroi de disponibilité de courte durée concernant les cadres d'emplois suivants :
  - Attachés (1)

#### Disponibilité(s) pour convenances personnelles

#### Dossiers 15-04 à 15-08

- 5 avis favorables sont émis, à l'unanimité des membres votants, pour l'octroi ou le renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles concernant les cadres d'emplois suivants :
  - Professeurs d'enseignement artistique (3)
  - Attachés (2)

### ➤ Rubrique 16 - Détachement(s)

#### Départ

#### Dossiers 16-09 et 16-10

- 2 avis favorables sont émis, à l'unanimité des membres votants, pour le détachement auprès d'établissements publics concernant le cadre d'emplois suivants :
  - Attaché de conservation du patrimoine (1)
  - Professeur d'enseignement artistique (1)

#### Nomination(s) sur emploi fonctionnel

#### Dossier 16-11

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour le détachement d'un attaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 à 10 000 habitants.

#### Dossier 16-12

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour le renouvellement de détachement d'un attaché principal sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 à 10 000 habitants.

Dossier 16-13

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour le détachement d'un attaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 à 10 000 habitants.

Dossier 16-14

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour le détachement d'un attaché principal sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des établissements publics locaux de 40 à 150 000 habitants.

Nomination(s)

Dossier 16-15

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour le détachement d'une puéricultrice de classe normale.

Dossier 16-16

- 1 avis favorable est émis, à l'unanimité des membres votants, pour le détachement d'un conservateur de patrimoine

## ➤ Rubrique 22 - Mutation interne

Dossier 22-17

- Demande de mutation interne d'un ingénieur.
- Après l'étude du dossier, la demande de mutation interne est soumise au vote (11 voix pour)
- Compte tenu du résultat du vote, 1 avis favorable est émis à l'unanimité des membres votants à la demande de mutation interne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- Les membres préconisent la mise en place d'un plan de formation ainsi qu'un accompagnement de prise de poste.

## ➤ Informations

### Intervention des représentants syndicaux CGT :

« Nous vivons aujourd'hui une des dernières Commission Administrative Paritaire intégrant les agents de Rennes Métropole.

En effet, nous avons appris de façon indirecte l'intention de nos élus de mettre en place sa propre instance, voire de créer une instance commune avec celle de la Ville de Rennes, si cela est possible.

Peut-être aurons-nous l'occasion d'en échanger avec notre administration avant d'être mis devant le fait accompli.

Nous souhaitons redire ici que nous avons toujours apprécié siéger au sein d'une instance compétente, rigoureuse, cordiale et sincère. C'est à regret que nous avons pris acte de la décision de ce retrait car nous pensions qu'il existait un réel intérêt pour les communes du département à ce qu'une collectivité telle que Rennes Métropole y soit. Intérêt aussi de l'éloignement de la collectivité à travers l'inexistence de lutte partisane sur les dossiers. »

### Frais de déplacement (séances)

Changement de logiciel :

Le document de frais de déplacement ne sera plus transmis en même temps que la convocation.

Ce formulaire individualisé est généré la veille de la séance pour les membres qui ont fait part explicitement de leur présence, et ayant voix délibérative. Ils seront mis à disposition des représentants concernés pour signature et retour au début de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

La prochaine Commission Administrative Paritaire de catégorie A est fixée au :

**Lundi 16 octobre 2017**

Ordre du jour : Dossiers divers

Date limite d'envoi des dossiers : dossiers divers : 15 septembre 2017

Commission Administrative Paritaire suivante : 4 décembre 2017

La Présidente de séance,



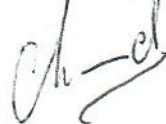
Evelyne SIMON-GLORY

La Secrétaire,



Mme PETARD-VOISIN  
Adjointe au Maire de Le Rheu

Le Secrétaire Adjoint,



M. CHAVROCHE  
Rennes Métropole